

Québec, le 11 juin 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 mai dernier, le député de Marie-Victorin déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec, et plus particulièrement au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre de la Santé et des Services sociaux, d'accorder aux personnes atteintes du trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et à leur famille, les ressources, les services et l'accès aux traitements dont ils ont besoin.

Je partage les préoccupations des 840 pétitionnaires. En effet, la maladie mentale est fréquente chez les enfants, notamment le TDAH. À titre indicatif, il est estimé que :

- le TDAH touche entre 5 et 7 % des enfants d'âge scolaire;
- les troubles d'apprentissage touchent environ 5 % des enfants d'âge scolaire;
- le trouble oppositionnel touche entre 3 et 15 % des enfants d'âge scolaire;
- le trouble des conduites touche environ 5 % des enfants d'âge scolaire;
- la dépression majeure touche environ 1 % des enfants d'âge scolaire et de 15 à 25 % des adolescents.

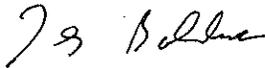
... 2

En fait, la littérature scientifique révèle que 70 % de toutes les maladies mentales apparaissent avant l'âge de 18 ans. Dans ce contexte, les enfants et leur famille doivent avoir accès à un traitement efficace en temps opportun. C'est pourquoi des actions structurantes ont été entreprises depuis 2005 afin d'offrir des services de santé mentale de première ligne dans toutes les régions de la province.

Soyez assuré que je continuerai mes efforts pour mieux servir tous les enfants québécois atteints de maladies mentales et leur famille.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Yves Bolduc

N/Réf.: 12-MS-02291